

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE
2025

Chères Consœurs, Chers Confrères

J'ai de nouveau le plaisir de vous présenter au nom du Conseil de Surveillance notre rapport pour l'exercice 2023-2024. Je ne reviens pas sur les bons résultats de notre coopérative pour cet exercice, ils vous sont présentés par ailleurs dans ce document d'Assemblée Générale. De nombreux nouveaux clients nous ont rejoints cette année ce qui confirme que les orientations prises ces dernières années portent leurs fruits.

Je vais vous détailler le fonctionnement de la gouvernance de Centravet car les échanges que nous avons régulièrement avec les coopérateurs nous montrent qu'elle n'est pas bien connue.

Actuellement la coopérative est gérée par un directoire de 3 membres : **Nathalie Lejeau** - *Directrice générale* - , **Christine Dumas** - *Directrice Générale Déléguée aux RH et à la RSE* - et **Frédéric Pozzi** - *Directeur Général Délégué au Métier* - . Le directoire est nommé par le Conseil de Surveillance pour une durée de 4 ans. Pour décider de la nomination du Directoire, des membres du Conseil de Surveillance rencontrent les équipes pressenties qui présentent :

- Les faits marquants et les bilans des 4 dernières années, l'état des lieux de la distribution du médicament vétérinaire en France et les forces et faiblesses de Centravet.
- La vision et les projets pour les 4 ans à venir.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MARS 2025

A l'issue de ces échanges un Directoire est proposé par ce groupe au Conseil de Surveillance qui valide ou non cette proposition. Si la proposition est validée le Directoire est alors nommé. L'échéance du Directoire actuel arrivant fin mars 2025 ce travail a été mené en novembre et décembre 2024. Le nouveau Directoire sera nommé lors de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance fin mars 2025.

Le Conseil de Surveillance est composé de vétérinaires praticiens coopérateurs. Les membres sont cooptés et nommés par l'Assemblée Générale. Ce conseil est composé de 3 à 16 vétérinaires. Actuellement il est composé de 11 membres et représentant le mieux possible les différentes régions ou les orientations rurales, canines, équine et NAC. Deux à trois confrères devraient nous rejoindre en 2025. Le rôle du Conseil de Surveillance est de contrôler la gestion de la société et notamment de s'assurer que les projets et les actions du Directoire soient bien en phase avec l'objet social et les valeurs de la coopérative. Pour qu'il puisse exercer sa mission le Directoire lui fournit tous les éléments utiles. Ces éléments sont listés dans le plan de surveillance. Un travail d'actualisation de ce plan a été réalisé en 2024. Les membres du Conseil ont ainsi pu exprimer leurs besoins pour assurer leur mission. Ce travail est l'aboutissement des travaux menés depuis 3 ans sur la gouvernance de notre Coopérative.

En 2024 le CS s'est réuni 4 fois. Ces réunions se déroulent le plus souvent sur le site de Maisons-Alfort mais depuis quelques années une de ces réunions se passe sur un autre site de Centravet. En octobre 2024 nous étions à Castelnaudary. Ces visites permettent aux membres du conseil de mieux appréhender le fonctionnement au quotidien de nos entrepôts. Elles permettent également de rencontrer les salariés de l'entreprise et d'échanger avec eux. Tout cela contribue à une meilleure connaissance des problématiques de l'entreprise par les membres du Conseil.

Ces membres sont également là pour faire remonter les problématiques rencontrées par les clients coopérateurs mais aussi répondre aux questions que vous posez sur la gestion de votre coopérative. Vous pouvez donc les contacter, ils se feront un plaisir de vous répondre.

De nombreux projets sont prévus pour 2025 afin que Centravet continue à vous fournir les services que vous attendez de votre centrale au quotidien. Tous les membres du Conseil de Surveillance seront attentifs au respect de nos valeurs dans un marché toujours plus difficile. L'obligation de devoir distribuer tous les médicaments disponibles peut constituer un handicap par rapport à d'autres circuits de distribution. Elle peut également constituer une force que chacun saura apprécier avec cette capacité de livrer plusieurs fois par semaine les structures vétérinaires sur l'ensemble du territoire.

Dr LABBE Jean-François

Président du Conseil de Surveillance
jf.labbe@wanadoo.fr